



**Nombre de membres
en exercice: 15**

Séance du vendredi 09 Juillet 2021

Présents : 7

L'an deux mille vingt et un et le neuf juillet, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU.

Sont présents : Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Roland FOULON, Georges GEERAERT, Pascal TARROUX, Florian RAPOSO, Didier BURATTO.

Votants: 12

Représentés : Christophe BOUTES par Alain CAMALET, Gwénaél GRANGER par Richard BRUNEAU, Geneviève IMART par Roland FOULON, Séverine ROJO par Pascal TARROUX, Nathalie RAMOS par Florian RAPOSO.

Excusés: 0

Absents: Emmanuel CAVAILLES, Gilles LACROIX, Hervé DESSENNE.

Secrétaire de séance: Roland FOULON

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 04 Juin 2021.

M. le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2021-07-1-01 Agrandissement du lotissement Pas de Peyrole :

M. le Maire explique les enjeux de l'OAP N° 3 décrivant l'agrandissement du pas de Peyrole prescrivant sa partie ouest notamment des lots actifs réservés aux professionnels.

- Les orientations et prescriptions mentionnées dans l'OAP doivent être levé pour réaliser le projet de lotissement.
- M. G GEERAERT avertit que la sécurité du croisement est critique : la zone de dégagement « verte » élaborée dans le plan du lotissement en bordure de départementale ne devra pas nuire à la visibilité du croisement.
- Seules des habitations sont préférées par le conseil dans ce lotissement afin de préserver la tranquillité du lotissement entier.

M. le Maire demande l'approbation de cette modification.

Le conseil APPROUVE cette orientation, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

M. le Maire explique qu'il faut choisir si nous souhaitons que de la verdure soit implantée sur des bandes entre le trottoir et la route, cela éviterait que des voitures se garent sur le trottoir et le bloquent.

M. le Maire demande l'avis du conseil sur cette implantation.

Le conseil APPROUVE cette implantation de verdure, 11 POUR, 1 contre, 0 abstention.

Objet : N°2021-07-1-02 Vote pour l'adhésion à la maison de santé :

M. le Maire présente à nouveau ce projet et rappelle que la Mairie avait été engagée dans ce projet depuis plusieurs années. Un avis favorable à ce projet avait été voté dans un précédent conseil.

M. Buratto explique qu'une étude de faisabilité et un programme sont faits. Le maître d'ouvrage est la seule Mairie de Lisle sur Tarn même si des mairies voisines participeraient financièrement, si elles le décident. Aucun personnel de santé n'est engagé financièrement dans la construction du projet.

Sur le principe le conseil municipal est toujours favorable à ce projet mais sera vigilant sur les prises de décisions du projet qui doivent impérativement impliquer tous les villages qui participent financièrement avec un droit de regard (un compte rendu après chaque réunion).

Compte tenu du fait que l'avancement actuel du projet n'est pas décisif, un vote aura lieu ultérieurement.

Objet : N°2021-07-1-03 Vote contre les projets éoliens

M. le Maire énonce que la société SAMEOLE le 03/12/2020 « JP ENERGIE Environnement » le 21/03/2021 et « VSB Energies nouvelles » le 15/02/2021 l'avaient contacté afin de connaître les intentions de la Mairie concernant ces projets

M. le Maire demande son avis au conseil municipal. Un avis négatif à ces études ou projets industriels est confirmé :

Le Conseil Municipal APPROUVE cet avis négatif, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2021-07-1-04 Arrêté limitant le tonnage route de St Laurent

M. A CAMALET et M. BURATTO expliquent qu'il a été constaté que de nombreux poids lourds en transit... passaient sur la VC19. (Limité à 19 tonnes) d'un poids 2 fois supérieur au tonnage autorisé. Un pont y est présent, dont l'état est de la responsabilité de la commune, tout comme cette route, il est proposé de limiter le tonnage sauf riverains.

Un passage de poids-lourds équivaut à l'usure due au passage de 10 000 voitures.

Par ailleurs cette route est inappropriée au passage fréquent de gros véhicules,

R. FOULON informe qu'il a signalé par téléphone et courrier à la préfète du Tarn, que des véhicules de gros gabarits, possiblement en infraction, génèrent un danger fréquent notamment sur la D10.

Compte tenu du fait qu'une expertise des infrastructures de la commune aura lieu à l'automne, une évaluation de la limitation nécessaire pourra être mieux cernée, un vote aura donc lieu ultérieurement.

Objet : N°2021-07-1-05 Subvention aux associations

Le comité des fêtes sera contacté pour voir ce qui est possible de faire cette année et apporter un soutien le cas échéant.

Objet : N°2021-07-1-06 Aménagement parking de St Laurent pour arrêt des cars scolaires.

M. A. CAMALET explique que la FEDERTEP ayant donné le feu vert au ramassage scolaire sur le lieu dit St Laurent, mercredi dernier, une évaluation sur place des aménagements nécessaires a été faite. Les demandes de devis sont faites également.

Objet : N°2021-07-1-06 L'éclairage du chemin piétonnier Les Hauts de Saint -Maurice.

Monsieur le Maire fait part d'une rencontre avec les riverains du Lotissement Les Hauts de Saint-Maurice concernant le choix pour le remplacement des bornes lumineuses. Le conseil municipal rejoint le choix formulé pour 5 bornes basses Taïga pour une participation communale de 2 740 € incluant l'installation. Ce choix permet un meilleur éclairage au sol tout en limitant l'éblouissement ambiant.

Objet : N°2021-07-1-08 : Sujets divers :

- **051** : Suite à un conseil de communauté de commune. M. Le MAIRE informe d'être abstenu sur un projet d'implantation de panneaux solaires sur friche industrielle dont les communes étaient favorables.
- **052** : En formation dans le cadre du conseil d'agglomération, M. A CAMALET indique que les ordres du jour de conseil de communauté sont à envoyer à tous les conseillers.
- **053** : M. G GEERAERT : demande un point d'information sur le moustique Tigre. M. le MAIRE indique que le moustique Tigre est présent sur la commune et appelle à la vigilance de tous pour éviter la propagation de maladies graves. Il faut éliminer autant que possible les eaux stagnantes. L'ARS fait une étude sur la commune. M. R FOULON se propose de faire un message sur le site internet.
- **054** : M. R FOULON se propose de faire un message sur le site internet pour valoriser les décorations des abribus faites par les enfants des écoles Parisot-Peyrole dans le cadre d'un projet guidé par un graphiste.
- **055** : M. D BURATTO informe que la réunion de la CLECT n'a finalement pas fait l'objet de votes car il y a des débats préalables nécessaires. Plus de communication est demandé à cette commission d'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Richard BRUNEAU.

